



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

PRESENTS :

M. LORAND – M. DEGRYSE – Mme CAYRAC – Mme FROMAIN – M. GAGNE – M. TAILLEZ – Mme SALFATI C – M. BALDASSARI – Mme LUCAN – Mme GANIPEAU – M. STRADY – M. JEAN-NOEL – M. LEBRETON – M. GERMAIN – Mme BURGER – Mme GONTIER – M. BOUCKAERT – Mme HENNEUSE – M. DELMAS – M. VADOT – M. YALCIN (arrivé à 20h35) – M. MOHA – M. YABAS – M. ARNAL – M. GUYOT – Mme CHALARD – Mme BESSON

ABSENTS :

Mme NEDELLEC (pouvoir M. DEGRYSE)
Mme YALCIN (pouvoir M. DELMAS)
M. PARIOT (pouvoir M. BOUCKAERT)
Mme SALFATI Noëlle (pouvoir Mme SALFATI Céline)
M. MAZOUZ (pouvoir Mme HENNEUSE)
Mme GUITTONNEAU (pouvoir M. LORAND)

M. le Maire ouvre la séance et désigne Mme CAYRAC en qualité de secrétaire de séance. Celle-ci procède à l'appel ; le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

◆ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JUIN 2017

M. Guyot demande la parole et revient sur la demande de tenue d'une commission urbanisme, eu égard au devenir de la Ville et comme évoqué lors du précédent conseil municipal. A ce propos M. Arnal et M. Guyot se sont proposés pour participer à cette commission. M. Guyot souhaite savoir comment et quand cette commission sera mise en place puisque la Majorité s'est montrée favorable à la modification de l'actuel PLU.

M. le Maire répond à M. Guyot que ces points vont être précisés puisque la proposition a bien été enregistrée et concrétisée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

◆ DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil municipal donne acte à M. le Maire de la communication des décisions n°2017/081 du 23/06/2017 à 2017/125 du 12/09/2017 ; prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales :

N° d'ordre	Objet	Montant	Secteur
2017/081	Signature d'un contrat avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Val d'Oise pour la formation initiale PSCI dans le cadre du Passeport sitting organisé par le Réseau Information Jeunesse de la Ville de Saint-Brice-sous-Forêt	450 € TTC	Réseau Information Jeunesse
2017/082	Contrat de service, support et assistance avec	4 052 € HT/	Direction

	engagement de résultats CANTICO	4 862,94 € TTC	finances et commande publique
2017/083	Formation BAFA – session de formation générale concernant un adjoint d’animation contractuel	311 € TTC	Direction des ressources humaines
2017/084	Formation BAFA – session de formation générale concernant un adjoint d’animation contractuel	311 € TTC	Direction des ressources humaines
2017/085	Formation BAFA – session approfondissement concernant un adjoint d’animation contractuel	236 € TTC	Direction des ressources humaines
2017/086	Contrôle, maintenance préventive et mise en sécurité des aires de jeu et équipements sportifs – Marché n° STECH/2017-MAPA-005 Tit	Conformément au bordereau des prix unitaires	Direction finances et commande publique
2017/087	Avenant n° 5 de la SMACL concernant le lot 2 responsabilité civile (régularisation de la cotisation 2016)	731,41 € TTC	Direction générale des services
2017/088	Mise à disposition de locaux pour les besoins du Club Tsivot Hachem pendant la période du 10 au 28 juillet 2017	-	Direction Education et Famille
2017/089	Signature des conventions relatives à la participation de jeunes de la commune dans le cadre des chantiers jeunes organisés au cours du mois de juillet 2017	-	Direction Education et Famille
2017/090	Contrat d’entretien et de maintenance des extincteurs et exutoires de fumée, de l’ensemble des bâtiments communaux de la Ville	Extincteurs : 3,87 € x32 = 1284 € HT/ 1541,80 € TTC Indemnité forfaitaire de vacation par intervention et par site 5,66 € HT Exutoires 46,04 € HT x 22 = 1012,88 € HT/ 1215,45 € TTC Indemnité forfaitaire de vacation par intervention et par site 16,45 € HT	Direction des services techniques
2017/091	Avenant n° 1 au marché n° STECH2016-MAPA-010 – Réhabilitation de la maison Diana en micro-crèche et 2 logements Lot n° 1 : Gros-oeuvre VRD – Titulaire : Société GENETIN	Moins-values : 10 367,28 € HT Plus-values : 19 258,70 € HT Montant de l’avenant : 8 891,42 € HT Montant marché de base : 119 712,03 € HT Nouveau montant du marché : 128 603,45 € HT/ 154 324,14 € TTC	Direction finances et commande publique

2017/092	Annule et remplace la décision 2017-089 signature des conventions relatives à la participation de jeunes de la commune dans le cadre des chantiers jeunes organisés au cours du mois de juillet 2017	-	Direction Education et Famille
2017/093	Signature d'une convention avec l'association « N-JOY » pour l'organisation d'un jeu de piste géo localisé	467,51 € TTC	Direction Education et Famille
2017/094	Fourniture de linge pour les structures d'accueil de jeunes enfants de la commune – Titulaire : Bricout-Linge	2 118,68 € HT/ 2 542,41 € TTC	Direction Education et Famille
2017/095	Signature du contrat de service avec la société ARPEGE pour la fourniture d'applications hébergées	6 936 € HT/ 8 322,60 € TTC	Direction Education et Famille
2017/096	Travaux courants de voirie, de réseaux divers et de requalifications de voiries sur l'ensemble du territoire communal – Marché n° STECH/2017-MAPA-006 Titulaire : Société FAYOLLE ET FILS	Conformément au bordereau des prix unitaires	Direction des services techniques
2017/097	Formation conduite en sécurité de PEMP-R 386 catégorie 1B et tests CACES concernant un adjoint technique titulaire	374,88 € TTC	Direction des ressources humaines
2017/098	Infogérance des systèmes d'information et des serveurs de la ville de Saint-Brice-sous-Forêt – Marché n° INFOR/2017-MAPA-007 – Titulaire : Société ACJECO	Prix forfaitaire annuel : 29 400 € HT/ 35 280 € TTC	Direction finances et commande publique
2017/099	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux pour les besoins de l'association ABC DANSE TEMPO concernant la salle de l'Orangerie	-	Maison des associations
2017/100	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux pour les besoins de l'APAE concernant la salle Le Chevalier Saint George	-	Maison des associations
2017/101	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux pour les besoins de l'association Art & Scène concernant la salle Le Chevalier Saint George	-	Maison des associations
2017/102	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux pour les besoins de l'association socioculturelle Franco Berbère concernant la salle Les Amandiers	-	Maison des associations
2017/103	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux pour les besoins de l'association Choral'In 95 concernant la salle Les Amandiers	-	Maison des associations
2017/104	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux pour les besoins de l'association l'Echange des Savoirs concernant la salle Espace Chevalier Saint George	-	Maison des associations
2017/105	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux pour les besoins de l'association Entraide Autisme au Centre de loisirs	-	Maison des associations

	primaire Planète Jeunes		
2017/106	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux pour les besoins de l'association LA SOUTECO concernant la salle Les Amandiers	-	Maison des associations
2017/107	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux pour les besoins de l'association LES ARTS S'ENCHAINENT concernant la salle Les Amandiers	-	Maison des associations
2017/108	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux pour les besoins de l'association LA TROUPE BRUNO concernant la salle Espace Chevalier Saint George	-	Maison des associations
2017/109	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux pour les besoins de l'association V.O.S.B. concernant l'école Jean de la Fontaine	-	Maison des associations
2017/110	Formation BAFA – session de formation générale concernant un adjoint d'animation contractuel	155,50 € TTC	Direction des ressources humaines
2017/111	Formation BAFA – session de formation générale concernant un adjoint d'animation contractuel	155,50 € TTC	Direction des ressources humaines
2017/112	Signature de la convention avec la « SARL C La Compagnie » représentée par Mme Joëlle DAISSIER, gérante, pour 4 représentations du spectacle « Boudi et Bouldo fêtent Noël au cirque » les 14 et 15 décembre 2017 au théâtre Sylvia Monfort	2 500 € TTC	Direction Education et Famille
2017/113	Formation Conduite en sécurité d'engins de chantier - Formation et Tests CACES R372 (CAT 1) pour un adjoint technique titulaire et (CAT 4) pour un adjoint technique titulaire	1 836 € TTC	Direction des ressources humaines
2017/114	Formation Conduite en sécurité de grues auxiliaires - Formation et Tests CACES R390 (CAT 2) pour deux adjoints technique titulaires	1 796,40 € TTC	Direction des ressources humaines
2017/115	Formation : Travaux et/ou consignation électrique BT et intervention - Indices B1, B1V, B2, B2V, BC, BR, BE essai, BE Mesure et/ou Vérification (Recyclage) pour un technicien titulaire, un agent de maîtrise titulaire et un adjoint technique principal 2 ^{ème} classe titulaire	1 348,20 € TTC	Direction des ressources humaines
2017/116	Formation : «Journal territorial, web 2.0 et internet mobile : quelle articulation efficace ? » concernant un rédacteur principal 1 ^{ère} classe titulaire 1176 euros TTC	1176 € TTC	Direction des ressources humaines
2017/117	Formation : Habilitation électrique Travaux et/ou consignation d'ordre électrique en BT et/ou intervention générale - Indices B1, B2, BC et/ou BR concernant un technicien principal 1 ^{ère} classe, un agent de maîtrise, un adjoint technique principal 1 ^{ère} classe, 2 adjoints techniques	3 024 € TTC	Direction des ressources humaines

	principaux 2 ^{ème} classe, 5 adjoints techniques		
2017/118	MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC - <i>PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES N°1</i> Marché n° STECH/2017-MAPA-001 Travaux de réhabilitation d'un ensemble immobilier au 14 rue Pasteur à Saint Brice sous Forêt - Lot n° 4 : Revêtements sols souple - Titulaire : Entreprise ART MANIAC SAS	Total des plus-values : 6 301,08 € HT Montant du marché de base : 12 821.04 € Nouveau montant marché avec plus-values : 19 122.12 € HT/ 22 946.54 € TTC	Direction finances et commande publique
2017/119	MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC - <i>PRESTATIONS MODIFICATIVES N°1</i> Marché n° STECH/2017-MAPA-001 Travaux de réhabilitation d'un ensemble immobilier au 14 rue Pasteur à Saint Brice sous Forêt - Lot n° 8 : Menuiserie sur mesure – Mobilier Titulaire : Société AMMAC	Total des moins-values : - 4 073 € HT Total des plus-values : + 5 774 € HT Total des prestations modificatives : 5 774 € - 4 073 € = 1 701 € HT Montant du marché de base : 48 175 € HT Nouveau montant marché avec prestations modificatives : 49 876 € HT/ 59 851.20 € TTC	Direction finances et commande publique
2017/120	Organisation d'une animation dansante à l'attention des Séniors de la Ville de Saint-Brice-sous-Forêt, le 3 octobre 2017	1 171.05 € T.T.C.	Service culturel
2017/121	MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC - <i>PRESTATIONS MODIFICATIVES N°1</i> Marché n° STECH/2017-MAPA-002 - Réhabilitation de la maison Diana en micro crèche et 2 logements - Travaux de menuiseries intérieures bois	Total des moins-values : - 1 032.50 € Total des plus-values : 1 616.10 € Total des prestations modificatives : 1 616.10€ - 1 032.50 € = 583.60 € HT Montant du marché de base : 47 006.60 € HT Nouveau montant marché avec prestations modificatives : 47 590.20 € HT/ 57 108.24 € TTC	Direction finances et commande publique
2017/122	Contrat de télésurveillance avec SECURITAS DIRECT pour la maison LE CLECH, 1, rue de la Forêt à Saint-Brice-sous-Forêt	33,25 € HT/ 39,90 € TTC par mois	Direction des services techniques

2017/123	MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC - <i>PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES N°1</i> Marché n° STECH/2017-MAPA-001 Travaux de réhabilitation d'un ensemble immobilier au 14 rue Pasteur à Saint Brice sous Forêt - Lot n° 7 : Electricité courants forts-courants faibles Titulaire : Entreprise BD COM INGENIERIE	Total des plus-values : + 4 822.08 € HT Montant du marché de base : 39 109.31 € HT Nouveau montant marché : 43 931.39 € HT/ 52 717.67 € TTC	Direction finances et commande publique
2017/124	MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC - <i>PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES N°2</i> Marché n° STECH/2017-MAPA-001 Travaux de réhabilitation d'un ensemble immobilier au 14 rue Pasteur à Saint Brice sous Forêt - Lot n° 7 : Electricité courants forts-courants faibles Titulaire : Entreprise BD COM INGENIERIE	Total des plus-values : + 16 398,56 € HT Montant du marché de base : 39 109.31 € HT Nouveau montant marché : 60 329.95 € HT/ 72 395.94 € TTC	Direction finances et commande publique
2017/125	MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC - <i>PRESTATIONS MODIFICATIVES N°1</i> Marché n° STECH/2016-MAPA-010 Réhabilitation de la maison DIANA en micro-crèche et 2 logements - Lot n° 4 : Menuiserie extérieure bois et aluminium – Serrurerie Titulaire : Entreprise TOME & Fils	Total des plus-values : + 2 148 € HT Montant du marché de base : 56 870 € HT Nouveau montant marché : 59 018 € HT/ 70 821.60 € TTC	Direction finances et commande publique

Délibération n°2017-066 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2017-001 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif de la commune pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la décision modificative n°2017-001 afin de mettre en conformité les prévisions budgétaires avec les imputations comptables nécessaires,

CONSIDÉRANT que cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes selon le tableau ci-annexé ;

VU le rapport de présentation relatif à la présente délibération ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET À LA MAJORITÉ
MOINS 6 ABSTENTIONS (M. MOHA – M. YABAS – M. ARNAL – M. GUYOT – Mme
CHALARD – Mme BESSON)**

ADOPTE : la décision modificative n°2017-001 du budget principal de la commune.



VILLE DE SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

Décision modificative n°2017-001 du budget principal de la commune

Section de fonctionnement					
	Chapitre	Nature	Fonction	Montant	Commentaire
Dépense	011	605	822	10 658,50	Enfouissement des réseaux rue des Jardins - part des travaux à charge de l'opérateur de téléphonie
	67	6748	40	20 000,00	Subvention exceptionnelle brocante
	014	739223	01	25 455,00	Ajustement montant notifié FPIC
	011	6156	020	31 000,00	Hébergement en mode SAAS Arpège + prestations diverses
	011	611	823	- 325 000,00	Contrat entretien espaces verts (changement d'imputation)
	011	615221	823	325 000,00	Contrat entretien espaces verts (changement d'imputation)
	68	6875	01	126 316,00	TAM SCI CC ST BRICE
	023	023	01	109 329,00	Virement à la section d'investissement
			322 758,50		
Section d'investissement					
	Chapitre	Nature	Fonction	Montant	Commentaire
Recette	70	704	822	10 658,50	Enfouissement des réseaux rue des Jardins - participation de l'opérateur de téléphonie
	73	73222	01	274 032,00	FSRIF (complément notifié)
	74	74123	01	38 068,00	DSU (complément)
			322 758,50		
Section d'investissement					
	Chapitre	Nature	Fonction	Montant	Commentaire
Dépense	20	2051	020	1 303,50	licences informatiques
	21	2138	824	50 000,00	Acquisition AB578 AB 628 Rue JJ Rousseau (1er versement)
	040	2138	824	380 000,00	Acquisition AB578 AB 628 Rue JJ Rousseau (part échelonnée) - OOB
	21	2138	824	- 25 000,00	Acquisition 1 rue de la Forêt
	23	2315	822	- 10 658,50	Enfouissement des réseaux rue des Jardins - part des travaux à charge de l'opérateur de téléphonie
			395 645,00		
Section d'investissement					
	Chapitre	Nature	Fonction	Montant	Commentaire
Recette	024	024	01	175 000,00	Cession AD1959 RUE CASSIOPEE
	040	16878	824	380 000,00	Acquisition AB578 AB 628 Rue JJ Rousseau (part échelonnée) - OOB
	16	1641	01	- 395 000,00	Réduction du montant de l'emprunt à souscrire
	10	10226	01	126 316,00	TAM SCI CC ST BRICE
	021	021	01	109 329,00	Virement de la section de fonctionnement
			395 645,00		

Délibération n°2017-067 – APPROBATION DU MONTANT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES POUR L'ANNÉE 2017/2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 codifié par l'article L 212-8 du Code de l'Éducation relatif à la répartition des dépenses de fonctionnement entre la commune d'accueil et la commune de résidence ;

VU le décret n°86-425 du 12 mars 1986 relatif à l'application du cinquième alinéa de l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 ;

VU l'article L212-8 du Code de l'Éducation relatif à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques ;

VU le prix moyen départemental par élève des participations relatives aux charges de fonctionnement des écoles (élémentaires et maternelles) pour les communes d'accueil, fixé par l'Union des Maires du Val d'Oise pour l'année 2017/2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer le montant des dépenses de fonctionnement par élève pour l'année 2017/2018 pour les communes d'accueil ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ

FIXE le montant des dépenses de fonctionnement par élèves pour l'année 2017/2018 à :

- 443,88 euros pour les écoles élémentaires
- 645,80 euros pour les écoles maternelles

Délibération n°2017-068 – CESSION DE LA PARCELLE AD 1941 D'UNE CONTENANCE DE 468M² SITUÉE ALLÉE ANTARES APPARTENANT A LA COMMUNE AU PROFIT DE M ET MME HALFON FRÉDÉRIC ET LÉA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération en date du 21 Février 2017 approuvant la désaffectation et le déclassement d'une emprise du domaine public sise Allée Antarès d'une superficie de 468m² nouvellement cadastrée AD 1941 en vue de sa cession ;

VU la délibération en date du 30 Mai 2017 autorisant M le Maire à signer un mandat de vente avec l'agence immobilière VOVARD IMMOBILIER pour la mise en vente de la parcelle, nouvellement cadastrée AD 1941, au prix de 220 000 euros hors frais de notaire, hors frais d'agence ;

VU la mise en vente de cette future parcelle d'une contenance de 468 m² située allée Antarès par l'agence immobilière VOVARD IMMOBILIER, au prix de 220 000 euros hors frais de notaires et hors frais d'agence ;

VU les deux offres reçues pour l'acquisition de ce terrain, une au prix de 212 000 euros net vendeur et une seconde au prix de 185 000 net vendeur ;

VU la décision prise par la commune d'accepter l'offre émise par M et Mme HALFON domicilié au 17 Allée du Professeur Dubos à Saint Brice sous Foret pour leur offre à 212 000 euros net vendeur ;

VU l'avis des domaines en date 04 novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une gestion rationnelle du patrimoine communal, la ville souhaite céder cette parcelle actuellement vacante et qui n'est pas susceptible d'être affectée à un équipement public municipal ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la cession de la parcelle nouvellement cadastrée AD 1941 pour une contenance de 468 m², située allée Antarès au prix de 212 000 euros hors frais de notaire, hors frais d'agence au profit de M et Mme HALFON Frédéric et Léa.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette cession,

IMPUTE les recettes en résultant sur les crédits inscrits au compte 824-2111 du budget 2017.

Délibération n°2017-069 – SIGNATURE D'UN MANDAT DE VENTE AVEC L'AGENCE APIC IMMOBILIER POUR LA CESSION DE DEUX TERRAINS À BATIR SITUÉS RUE DES ROSIERS APPARTENANT À LA COMMUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU la délibération en date du 30 juin 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer un mandat de vente avec l'agence APIC Immobilier pour la cession de la parcelle AM 1347 sise rue des Rosiers

VU l'avis des domaines en date du 03 Août 2017 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une gestion rationnelle du patrimoine communal, la ville a souhaité mettre en vente un terrain cadastré AM 1347 situé rue des Rosiers appartenant au domaine privé de la commune, actuellement vacant et qui n'est pas susceptible d'être affecté à un équipement public municipal, par une agence immobilière ;

CONSIDÉRANT que l'agence APIC rencontre des difficultés pour vendre la parcelle AM 1347 en un seul lot, il a été décidé de la céder en deux lots à bâtir ;

CONSIDÉRANT que la cession des deux lots à bâtir sera réalisée avec une mise à prix de 137 500 euros chaque lot soit au-dessus de l'estimation des domaines compte tenu que des travaux d'extension d'eau potable doivent être réalisés par la commune pour desservir ces terrains en eau potable. Prix hors frais d'agence et hors frais de notaire. Les frais d'agence seront de 5000 euros TTC par terrain ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ

RETIENT l'agence APIC IMMOBILIER pour la signature du nouveau mandat de vente pour la cession deux terrains à bâtir situés rue des Rosiers d'une contenance de 219m² chacun au prix de 137 500 euros chaque lot hors frais de notaire et frais d'agence.

DONNE toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires au mandat de vente avec cette agence et toutes les pièces utiles à la réalisation de la prestation par l'agence.

Délibération n°2017-070 – ADHÉSION AU SEDIF DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX PARIS TERRES D'ENVOL, GRAND PARIS SUD EST AVENIR ET BOUCLE NORD DE SEINE

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-18 et L.5211-61 ;

VU l'article 59 de la loi NOTRe qui prévoit qu'au 1^{er} janvier 2018, les établissements publics territoriaux (EPT), compétents en eau potable, seront retirés de plein droit des syndicats concernés, tels que le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France ;

CONSIDÉRANT que les EPT doivent désormais choisir formellement leur mode de gestion avant fin 2017, en décidant notamment d'adhérer totalement ou partiellement au SEDIF, en application des articles L. 5211-18 et L. 5211-61 du CGCT ;

VU la délibération n° 54 du 29 mai 2017 du Conseil de territoire de Paris Terres d'Envol par laquelle l'établissement public territorial a demandé son adhésion au SEDIF pour les communes d'Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Bourget et Sevran, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU la délibération n° CT2017.4/051-3 du 21 juin 2017 du Conseil de territoire de Grand Paris Sud Est Avenir par laquelle l'établissement public territorial a demandé son adhésion au SEDIF pour les communes d'Alfortville et de Chennevières sur Marne, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU la délibération n°2017S04/019 du 22 juin 2017 du Conseil de territoire de Boucle Nord de Seine par laquelle l'établissement public territorial a demandé son adhésion au SEDIF pour les communes d'Argenteuil et de Clichy la Garenne, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU la délibération n° 2017-1 du Comité du SEDIF en date du 29 juin 2017 approuvant ces demandes d'adhésion ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'adhésion au SEDIF des établissements publics territoriaux : Paris Terres d'Envol, Grand Paris Sud Est Avenir et Boucle Nord de Seine (pour les communes déjà membres du SEDIF), pour l'exercice de la compétence eau potable, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Délibération n°2017-071 – COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF) – ANNÉE 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2241-1 et suivants et l'article L.5211-39 ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

VU les statuts en date du 16 novembre 2000 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France ;

VU le rapport annuel du SIGEIF 2016, présenté au comité d'administration du 26 Juin 2017 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Brice-sous-Forêt est membre du SIGEIF pour son activité « gaz » ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité du SIGEIF doit être présenté à l'assemblée délibérante des communes adhérentes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2016 pour le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France.

Conformément à l'ordre du jour du présent conseil municipal et comme évoqué lors du conseil municipal du 30 mai 2017 la demande de comptes rendus réguliers relatifs à l'Agenda 21 et 22, fait l'objet ici d'un point en question diverse.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME AGENDA 21 ET 22

Mme Salfati C. rappelle que lors du conseil municipal du mois de mai où il a été approuvé le programme de l'agenda 21 et 22.

Mme Salfati C. rappelle le tableau particulièrement détaillé qui a été envoyé aux élus faisant état de nombreuses actions entreprises et suivies par tous les services depuis la mise en place de l'Agenda 21 et 22.

Mme Besson remercie l'adjointe chargée de l'Agenda 21 et 22 et les services qui ont élaboré ce rapport à la demande de son groupe, et qui représente un travail complet et de qualité.

Mme Besson pose une question complémentaire à savoir : obtenir un rapport de suivi aussi complet sur le plan pluriannuel d'investissement prévisionnel, car en comparant les deux documents, Mme Besson considère qu'il n'y a pas vraiment de cohérence entre les deux.

Mme Besson ajoute que l'agenda d'accessibilité programmé qui aborde la question des établissements publics sur la commune, et l'agenda 21 qui comportait notamment une consultation des habitants auraient eu tout intérêt à bénéficier d'une présentation croisée de ces différentes approches qui sont le produit d'un travail commun des cabinets de consultants.

Mme Besson soupçonne des missions cloisonnées de ces cabinets et recherche une cohérence dans leurs démarches. Bien qu'adopté huit ans après la réflexion, Mme Besson estime que l'Agenda 21, 22 a fait l'objet d'une mise en œuvre efficace et productive.

Enfin, Mme Besson soulève que des actions auraient pu s'inscrire dans ce cadre, y étant d'ailleurs prévues, à savoir la refonte du site internet ou du site municipal.

Mme Salfati C. annonce que toutes les nouvelles constructions relevant du plan pluriannuel d'investissement répondent complètement aux nouvelles règles d'accessibilité et de développement durable, mais explique n'avoir pas participé à la réalisation et au travail du cabinet qui a réalisé le plan.

Ajoutant aux propos de Mme Besson, M. Guyot regrette d'une part, un manque de cohérence dans les missions évoquées plus avant, et également que le point essentiel concernant l'aspect de la qualité de vie des habitants et le respect de l'environnement n'ait pas été mis en avant.

Mme Besson remarque dans ce rapport que plusieurs points sont transférés à la communauté de d'agglomération et souhaite avoir une information sur le suivi de ces points.

M. le Maire répond à la question posée concernant la création d'une commission ad hoc sur le PLU : des personnes s'ajoutent aux deux propositions initiales de Messieurs Arnal et Guyot. La commission ad hoc sera donc composée des membres de la commission officielle votée en début de mandat, augmentée de nouveaux membres, et se composera donc de : M. Lorand, M. Gagne, Mme Burger, M. Degryse, M. Lebreton, Mme Henneuse, auxquels s'ajoutent M. Arnal, M. Guyot

ainsi que Mme Guittonneau et M. Yalcin qui tous deux avaient animés un groupe d'élus sur le PLU. Cette commission recevra le PLU tel que remis en Préfecture.

M. le Maire rappelle qu'un travail interne devra être mené par tous les membres participant à la commission portant sur l'élaboration de propositions en vue d'une confrontation de celles-ci. M. le Maire propose que la commission ait lieu soit le jeudi 9 ou 16 novembre.

M. Guyot considère qu'il faut d'ores et déjà travailler sur une refonte du PLU car certains Saint-Briciens souffrent de l'état de l'actuel PLU qui ne protège pas la Ville et le cadre de vie des habitants.

M. Degryse espère que d'ici-là les nouvelles orientations de la stratégie d'aménagement et d'urbanisme seront donnés par le Président de la République.

M. le Maire rappelle que le coefficient d'occupation des sols (COS) constituait un rempart aux dérives des règles d'urbanisme. Sa suppression par Mme DufLOT a conduit à « vider de sa substance » le PLU. M. le Maire précise que si les élus décident d'aller vers une diminution du nombre de logements, le préfet annulera la décision, la politique du gouvernement s'inscrivant dans la construction de nombreux logements. M. le Maire rappelle qu'il se doit d'appliquer les lois de la République mais ne garantit pas que les propositions qui pourront être adoptées par les élus seront validées par le Préfet.

Mme Henneuse porte à la connaissance de ses collègues le retrait de sa délégation pour cause de rupture du lien de confiance mais rappelle qu'elle continuera à siéger aux instances dans lesquelles elle avait été désignée en qualité de membre. Mme Henneuse souhaite être informée de la désignation de son remplaçant.

Revenant sur le PLU, M. Degryse souhaite rajouter qu'une petite commune comprise à ce jour dans la communauté d'agglomération, qui n'était pas astreinte à construire des logements sociaux auparavant, vient d'être redressée de 90 000 euros en raison de son intégration à Plaine Vallée.

M. le Maire tient à informer de sa rencontre cordiale avec le nouveau député M. Da Silva, suite à son élection, et rapporte lui avoir demandé de redonner pour Saint-Brice la possibilité de traiter les cartes d'identité et les passeports ainsi que de doter la Ville d'une police de proximité aux Vergers ou bien de la gendarmerie. Concernant le quota des 20 % de logements sociaux, alors que la Ville se porte garante de l'ensemble des prêts, M. le Maire a demandé, au vu de la liste comportant mille demandeurs de logements, à ce que la Ville puisse bénéficier de 30 à 40 % de logements sur le parc existant ou à construire.

M. Guyot annonce que son groupe avait été informé de cette entrevue et avait également rencontré M. Da Silva.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 42.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
ALAIN LORAND